rue Racine Est, C.P. 8060, Chicoutimi, G7H 5B8 Téléphone : 418 698-3350 Télécopieur : 418 541-4545



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

OUVERTURE OFFICIELLE DU PARC À CHIENS DE L'ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

Saguenay, le jeudi 12 septembre - La Ville de Saguenay est heureuse d'annoncer et de procéder à l'ouverture officielle du nouveau parc à chiens de l'arrondissement de Jonquière, situé dans le secteur du Mont-Fortin.

Ainsi, les citoyennes et citoyens de la Ville de Saguenay peuvent maintenant bénéficier d'un deuxième parc à chiens sur le territoire, lequel est situé en bas, à droite, de l'entrée principale du Mont-Fortin. Les travaux réalisés, totalisant 91 000 \$, ont été effectués de juillet à septembre, dans l'objectif d'accueillir les propriétaires de chiens dès l'automne. La SPCA Saguenay a également été mandatée pour y effectuer des visites chaque semaine, afin de veiller à la propreté du site mais aussi pour sensibiliser les propriétaires à la réglementation municipale.

La conception du site comprend quelques arbres qui ont été conservés, afin de faire de l'ombrage pendant la saison estivale, en plus de l'installation d'un robinet pour avoir accès à de l'eau potable et de bornes-fontaines décoratives. Enfin, des zones de jeu ont été délimitées pour les petits et gros chiens et un espace d'entrée sécurisé y est aménagé pour éviter une potentielle cohue à l'arrivée d'un nouveau chien.

La présidente de l'arrondissement de Jonquière, madame Julie Dufour, se dit satisfaite de ce nouveau service. « C'est avec plaisir que nous avons travaillé à mettre en place ce parc demandé par plusieurs de nos citoyens » a-t-elle mentionné. « Nous sommes très heureux de rendre accessible un deuxième emplacement pour les propriétaires de chiens de la Ville de Saguenay » a également souligné le conseiller municipal, monsieur Michel Thiffault.

Rappelons que l'utilisation des parcs canins est régie par certains règlements et que la Ville de Saguenay ne peut être tenue responsable des accidents, des morsures, des blessures ou autres dommages qui pourraient résulter de la fréquentation du parc, lequel ne fait l'objet d'aucune surveillance. Les propriétaires doivent donc respecter les règles établies, lesquelles sont affichées clairement sur le site.

- 30 -

Source : Service des communications et des relations avec les citoyens

Ville de Saguenay 418 698-3350 Info. : Julie Dufour

Présidente de l'arrondissement

de Jonquière Ville de Saguenay 418 944-9956